

## Brève. Confirmation de la circulation du virus influenza pandémique A/H1N1 (2009) chez le porc en France métropolitaine

### *Short item. Confirmation of circulation of pandemic virus A/H1N1 (2009) in pigs in metropolitan France*

Séverine Hervé, Nicolas Barbier, Gaëlle Simon (gaelle.simon@anses.fr)

Anses, Laboratoire de Ploufragan - Plouzané, Laboratoire national de référence Influenza porcine

**Mots clés :** virus influenza A, pandémie, porc / **Keywords:** *influenzavirus A, pandemic, pig*

Le virus influenza pandémique A/H1N1 (2009) (H1N1pdm09) a été détecté dans un élevage naisseur-engraisseur situé dans le Cher, élevage en claustration et de niveau de biosécurité élevé, de 2 400 truies. Ce sont des porcelets du stade post-sevrage (de 6 à 10 semaines d'âge) qui ont été trouvés infectés à l'occasion d'une prophylaxie annuelle vis-à-vis de différents pathogènes. Ces animaux excréteurs de virus H1N1pdm09 (détection du génome viral dans les surnageants d'écouvillons nasaux) ne présentaient aucun signe clinique évocateur de la grippe au moment des prélèvements. Des problèmes respiratoires (jetage nasal, toux, hyperthermie) à caractère récurrent sont cependant relevés dans cet élevage, en nurserie et en post-sevrage. Il est également rapporté des infections respiratoires bactériennes et mycoplasmatiques chez les porcelets.

Pour mémoire, le virus H1N1pdm09 a été isolé dans un élevage de Haute-Loire en octobre 2011, et dans un élevage de la Sarthe en octobre 2010 (voir *Bulletin épidémiologique* n° 48, p. 14). Cette nouvelle détection, en avril 2012, confirme la circulation du virus H1N1pdm09 dans la population porcine française, et notamment dans les régions les plus centrales du pays. Elle confirme également la nécessité et l'intérêt de disposer d'un « Dispositif National de Surveillance des Virus Influenza chez le porc » (NS DGAL/SDSPA/N2011-8028 et NS DGAL/SDSPA/N2011-8050) qui soit opérationnel dans l'ensemble des régions françaises.

Chez le porc, le virus H1N1pdm09 peut acquérir des caractères nouveaux et/ou être à l'origine de réassortiments avec des virus influenza porcins qualifiés d'enzootiques. Il a un potentiel zoonotique. Les règles de biosécurité à appliquer dans les élevages pour tenter de limiter les transmissions inter-espèces (Homme > porc et porc > Homme) des virus Influenza A ont été rappelées par NS DGAL/SDSPA/N2012-8015.